

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

**Séance du 13 février 2012**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Samia GHALI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jérôme ORGEAS - Roland POVINELLI - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**VOI 001-045/12/BC**

**■ Approbation d'une convention de déplacement de réseau avec GRDF dans le cadre de la semi-piétonisation du Vieux-Port de Marseille .  
DIFRA 12/7682/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Ville de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ont conjointement décidé de mettre en œuvre l'opération de semi-piétonisation du Vieux-Port, espace emblématique de Marseille, afin de réduire l'importance de la voiture sur les quais et restituer l'espace ainsi gagné aux transports en commun, aux piétons et aux modes de déplacement doux.

L'aménagement envisagé sera phasé dans le temps :

La première phase porte sur des travaux à réaliser pour l'échéance de 2013. Elle s'étend du parvis de la Mairie sur le Quai du Port, à la Place aux Huiles sur le Quai de Rive neuve, en intégrant le Quai de la Fraternité. Cette phase comprend également un réaménagement du plan d'eau sur le même périmètre.

La seconde phase correspond à la finalisation du projet global sur le plan d'eau et sur la totalité des Quais du Port et de Rive Neuve qui n'auront pas été aménagés pour 2013.

Dans le cadre de ce projet, et en préalable aux travaux de la première phase, il s'avère nécessaire de procéder au déplacement de quelques réseaux de gaz enterrés, afin de les rendre compatibles avec les aménagements envisagés.

Il convient par conséquent de conclure une convention avec Gaz Réseau Distribution France (GRDF) afin de fixer les modalités techniques et financières de réalisation des travaux de déplacement des réseaux concernés.

Le montant de ces déviations de réseaux, estimé à 427 796.00 euros HT, sera intégralement pris en charge par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08/CC du 31 mai 2008, portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'en préalable aux travaux de semi-piétonnisation du Vieux-Port, le déplacement de certains réseaux de gaz s'avère nécessaire ;
- Qu'il convient d'approuver la convention de déplacement de réseaux correspondante avec GRDF.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention ci-annexée de déplacement de réseaux avec GRDF dans le cadre du projet Vieux-Port de Marseille.

Le montant des travaux à charge de la Communauté Urbaine est estimé à 427 796.00 euros HT.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Investissement de la Communauté urbaine au titre de l'exercice 2012, Sous-politique C311 - Opération 2011/00097 - Nature 2315 - Fonction 815

Pour Visa,  
Le Vice Président délégué à la  
Piétonisation et Qualité des espaces publics

Jean-Louis TIXIER

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI